

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 290/99

ÉFAI – 990843 – AFR 62/29/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU
CONGO (RDC)

Charles Fuamba Mukendi
Masengo wa Kabamba (f)

] militant des droits humains
] propriétaire d'un bar

Londres, le 5 novembre 1999

Le militant des droits humains Charles Fuamba Mukendi et Masengo wa Kabamba sont détenus au secret à l'Agence nationale de renseignements (ANR) à Mbuji-Mayi, capitale de la province du Kasai oriental. Amnesty International craint que ces deux personnes ne soient torturées.

Charles Fuamba Mukendi est le directeur d'une organisation non gouvernementale de défense des droits humains, le Centre d'études et de formation populaires Kasai (CEFOP-K). Il a été arrêté une première fois et questionné par des agents de l'ANR le 22 octobre. Des responsables de l'ANR ont fouillé son domicile au petit matin, semble-t-il à la recherche de documents soupçonnés de constituer une menace pour la sécurité de l'État. Ils ont emporté un rapport sur les droits humains et des objets personnels. Accusé de sympathiser avec les rebelles, il a été libéré au cours de la journée, puis arrêté de nouveau le 25 octobre.

Masengo wa Kabamba a été arrêtée le 23 octobre à l'aéroport de Mbuji-Mayi parce qu'elle aurait été en possession d'un rapport sur la situation au Kasai publié par un groupe local de défense des droits humains. Elle est détenue dans la même cellule que Charles Fuamba Mukendi.

D'autres militants des droits humains de Mbuji-Mayi ont affirmé qu'ils étaient suivis par des agents des forces de sécurité et d'autres personnes et que des responsables gouvernementaux les avaient menacés en relation avec leur travail.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon des sources à Mbuji-Mayi, les personnes détenues à l'ANR seraient systématiquement torturées, le plus souvent en étant frappées et insultées.

Des centaines de personnes ont été arrêtées pour leur opposition, réelle ou présumée, au régime du président Laurent-Désiré Kabila. Le climat est particulièrement tendu à Mbuji-Mayi, « capitale du diamant » de la République démocratique du Congo, premier front de la guerre contre le groupe armé d'opposition Rassemblement pour la démocratie au Congo et ses forces alliées en provenance du Rwanda voisin.

Militants des droits humains, journalistes et autres personnes sont régulièrement menacés d'arrestation en République démocratique du Congo. Nombreux sont ceux également qui ont été soumis à des tortures ou à d'autres mauvais traitements.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax / télégramme / courrier électronique (en français ou dans votre propre langue) :

- Dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Charles Fuamba Mukendi et Masengo wa Kabamba sont détenus au secret et risquent par conséquent d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements ;
- déclarez-vous inquiet au vu des informations selon lesquelles l'unique motif de leur détention réside dans le fait qu'ils étaient en possession de documents critiques à l'égard de la politique du gouvernement dans le domaine des droits humains ; rappelez aux autorités que le droit d'expression et d'association est garanti à tous les citoyens congolais par l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la RDC est partie ;
- demandez aux autorités de libérer immédiatement et sans condition Charles Fuamba Mukendi et Masengo wa Kabamba, à moins que ces personnes ne soient inculpées dans les plus brefs délais d'infractions prévues par la loi.

APPELS À :

Président de la République :

Président Laurent-Désiré Kabila
Président de la République
Présidence de la République
Kinshasa-Ngaliema
République démocratique du Congo

Télégrammes : Président, Kinshasa, République
démocratique du Congo

Courriers électroniques : UPP@ic.cd

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice :

M. Mwenze Kongolo
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
BP 3137 Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

Télégrammes : Ministre Justice, République démocratique du
Congo

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre des Droits humains :

M. Léonard She Okitundu
Ministre des Droits humains
Ministère des Droits humains
Kinshasa-Gombe
République démocratique du Congo

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la République démocratique du Congo dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 17 DÉCEMBRE 1999, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

.a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -